



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20
Fax : 05 56 66 89 57

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

PROCES-VERBAL

SEANCE N° 1 ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

La séance s'est déroulée dans la salle du conseil

Jeudi 8 Novembre 2018 de 17h35 à 21h15

Date de convocation : 22 Octobre 2018

Quorum : 15

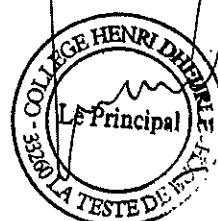
Nombre de membres présents : 22

Président : M. FROESCHEL, Principal

Secrétaire de séance : M. PASTOUREAU, représentant des enseignants

Le Secrétaire : M. PASTOUREAU

Le Président : M. FROESCHEL



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président - Principal	M. Froeschel Guillaume	
Principal-Adjoint	M. Grosselin Rudy	
CPE	Mme Dananik Chantal ou M. Thibault Francis	
Gestionnaire	Mme Llatas-Sabatier Maria	
COBAS	M. Biehler Jean-Michel	M. Joseph
Mairie	Mme Peys-Sanchez Cécile	Mme Magne
Conseiller Général	M. Eroles Jean-Jacques	
	Mme Maupilé Yvette	
Personnalité qualifiée E. N. 33	Mme Colin Jacqueline	
Personnalité qualifiée C. D. 33	En attente	
Personnels enseignants	M. Pastoureau Bruno	Mme Ségonzac Gabrielle
	Mme Groz-Dupuch Carole	Mme Godfroy Stéphanie
	M. Deligey David	Mme Bussac Fabienne
	Mme Clère-Lauzely Alice	Mme Hirigoyenberry Sophie
	Mme Poupard Frédérique	Mme Lorblanchet Christine
	M. Grébaut Alain	Mme Pinto Julia
	M. Baret Christophe	Mme Madior Cécile
Personnels Administratifs et techniques	Mme Journet Danielle	Mme Azevedo Fatima
	Mme Zelski Sonia	
	Mme Bellocq Geneviève	
Parents FCPE	Mme Rouffarte Stéphanie	M. Junjaud Dominique
	Mme Harding Carine	Mme Carteau Karyn
	M. Lenoir Frédéric	Mme Prats-Soller Nelly
	Mme Fournier Sandrine	Mme Picard Laure
Parents INDEPENDANTS	M. Badard Nicolas	Mme Abanses Isabelle
	Mme Quéré Céline	M. Lacroix Laurent
	M. Perlmutter Jean-Luc	Mme Charpentier Laurence
Elèves	Francès Margot 3B	Lacroix Flora 3B
	Zuppardi Naïs 5E	Rouffarte Coline 5E
	Daniel Alicia 5A	Lazare-Nusset Adrien 5C

Ordre du jour adressé le 22 Octobre:

1/ CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Ordre du jour
- *Règlement intérieur du Conseil d'Administration*
- Procès-verbal du CA du 2 juillet 2018
- Installation du nouveau CA et des autres instances

2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

- (info) - AG de l'AS – *Projet d'AS*
- (info) - Bilan de rentrée
- (vote) - Autorisation de signature par le chef d'établissement des conventions, contrats et marchés
- ~~(vote) - Convention(s) et contrat(s) avec incidence financière~~
- (vote) - Tarifs des voyages : Verdun – Ski
- (vote) - Tarif des livres de bibliothèque et manuels scolaires (Perte, dégradation, remplacement)
- (vote) - Barème des fonds sociaux
- (vote) - Barème des amortissements
- Info - Délégation de signature pour l'ordonnateur

3/ AFFAIRES BUDGETAIRES ET COMPTABLES :

- (vote) - Décisions budgétaires modificatives (budget 2018)

4/ AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE :

- (info) - Préparation rentrée 2019 – Effectifs prévisionnels (estimation du collège)
- (info) - Agenda 2018-2019 (1^{er} trimestre)

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Nombre de documents annexés pour les autorités de contrôle : 0

1/ CONSEIL D'ADMINISTRATION :

17h35 M. FROESCHEL ouvre la séance. 22 membres sont présents sur les 29 (Le Conseil Départemental n'a pas désigné de personnalité qualifiée). Le quorum (15) est atteint. Le CA peut valablement délibérer.

11. 03. 01. 02. 00. 20

Année scolaire 2018 – 2019
Conseil d'administration n°1 du 8 novembre 2018

QUORUM: 15

TITULAIRE	EMARGEMENT	SUPPLEANT	EMARGEMENT
M. FROESCHEL Guillaume			
M. GROSSELIN Rudy	Signature		
Mme LLATAS-SABATIER Maria	Signature		
Mme DANANIK Chantal	Signature		
M. EROLES Jean-Jacques	Excusé		
Mme MAUPILE Yvonne	Excusée		
Personnalité qualifiée du Conseil Départemental de la Gironde en attente de nomination	Signature	Signature	Signature
Mme COLIN Jacqueline	Excusée		
Mme PEYS-SANCHEZ Cécile	Signature		
M. BIELHER Jean-Bernard	Excusé		
M. PASTOUREAU Bruno	Signature		
Mme GROZ-DUPUCH Carole	Signature		
M. DELIGEY David	Signature		
Mme CLERE-LAUZELY Alice	Signature		
Mme POUPARD Frédérique	Signature		
M. GREBAUT Alain		M. HINGO Genboey	Signature
M. BARET Christophe	Signature		
Mme JOURNET Danielle	Signature		
Mme BELLOCQ Geneviève	Signature		
Mme ROUFFARTE Stéphanie	Signature		
Mme HARDING Carine	Excusée	M. JUNJAUD Dominique	Signature
M. LENOIR Frédéric	Signature		
Mme FOURNIER Sandrine	Signature		
M. BADARD Nicolas	Signature		
Mme QUÉRÉ Céline	Signature		
M. BERLMUTTER Jean-Luc	Signature	M. L. ACLAIX Laurent	Signature
FRANCES Margot	Signature		
ZUPPARDI Nefs	Signature		
DANIEL Alicia	Signature		

Ordre du jour

Sont ajoutés à l'ordre du jour initial :

- **Adoption du Règlement intérieur du Conseil d'Administration, à la demande du chef d'établissement**
- **Demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique, à la demande du chef d'établissement**
- AG de l'AS – **Projet d'AS à la demande des enseignants**
 - questions diverses des représentants des parents

FCPE

1. Règlement intérieur :

- § Modalités d'entrées et de sorties des élèves du collège en fonction de la couleur du carnet (article 3).
- § PRONOTE (articles 16 et 17)
- § Le numéro de téléphone de la vie scolaire a changé
- § Les sonneries (article 2 de l'avenant du 24/06/2014)
- § Les sanctions (art 14)

2. Communication vers les parents et les élèves :

- § Projet d'établissement
- § Réunion pour l'année des 3^{ème} (contrôles continus, DNB, stage, orientation...)
- § Présentation du nouveau proviseur aux élèves

3. Vie de l'élève :

- § Projets éducatifs : sorties, voyages scolaires, échanges...
- § Sanitaires ; problèmes d'hygiène récurrents : Absence de papier hygiénique (distributeurs vides), le fait de passer à la vie scolaire pour avoir du « PQ » n'est pas satisfaisant !
 - Absence de dispositif de séchage des mains
 - Entretien de ces espaces
- § Pause méridienne : certains élèves voudraient s'avancer dans leurs devoirs : Ils ne disposent pas de lieu ; les salles d'étude sont fermées. Le CDI ???
- Manque de personnel (au réfectoire lors du repas, à 11h pendant la pause des surveillants, pour ouvrir une salle d'étude...)
- § Opérations de prévention auprès des élèves et éventuellement des parents (addictions,...)

4. Implication des parents d'élèves

- § Déroulement des conseils de classe : Quels sont les documents papier que les parents pourront conserver ? Serait-il possible de revoir les horaires des conseils de classes en dehors des heures de cours (suppression des conseils de 16h00) et propices aux disponibilités des parents. Il est bon rappeler que les parents sont bénévoles.
- § Déroulement des élections des parents d'élèves au CA 2108/2019.
- Il est demandé de tirer les enseignements des dysfonctionnements rencontrés dans la procédure des élections 2018/2019 :
 - o Irrégularités dans le dépôt des liste (date, signatures)
 - Peu de visibilité dans l'affichage des listes ; le lieu d'affichage des listes ne permet pas la consultation aisée par les parents et la consultation est impossible en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.

Indépendants

1)° Conseil de classe

- o homogénéité dans la façon d'instruire les conseils de classes afin que l'on pratique tous le même ~~mode~~ Et pas comme chacun le sens
- o Horaires de 16h inadapté à l'emploi du temps (cf 5B : Heures qui sautent aussi bien des élèves que de prof principale)
- o Retirer l'article 14 du règlement intérieur cela ne fait pas partie des prérogatives d'un conseil de classe mais du conseil de discipline
- o distribuer des avertissements a tout va est inefficace cf 6C de l'année dernière et le principe

- contradictoire n'est pas respecter.
- Manque dans le règlement intérieur les modalités du conseil de classe
- Attributions des mesures positives : A combien de voix pour ou contre si il a une proposition et si il n'en a pas à combien cela peut être validé ?
- Délégation du chef d'établissement au cpe = double casquette donc pas très neutre
Demande à chaque conseil la présence soit du principal soit de son adjoint obligatoirement

2)° Projet TDAH

93 élèves recensés + de 10% des élèves 15 sont dispatchés dans les classes

Combien bénéficient d'une réelle prise en charge pap et avs

Quels moyens peut-on mettre en place pour tous ceux qui n'en bénéficient pas

créer 1 ou 2 classes Ulis pour les pathologies Lourdes et laisser les autres élèves dispatchés car c'est bénéfiques = Budget alloué par le ministère 2019

Formation peu onéreuse pour l'ensemble des enseignants afin de mieux appréhender ces élèves comment les gérer et les intégrer efficacement (asso)

Clé usb

Photocopie = budget établissement

La prof référente faisant les copies ?

Proposition de l'APEI de faire une tournante au niveau de notre asso

pour aider

3)° Poids des cartables

Livres numériques banalisés

Achat des casiers dans la globalité ou pour commencer un petit nombre

Emplacement à la place des énormes casiers et en face à la place des bancs qui sont dangereux

Demande de pouvoir faire un devis indépendant par un métallier du cout dans sa globalité

Plusieurs solutions pour le cout ont été pensées par l'asso APEI (cagnotte participative / x prix a la rentrée et à la sortie rendre la moitié ...)

4)° Concertation/cohérence des profs pour équilibrer les devoirs sur les classes à options cf classe theatre)

+ sur les départs en voyage la prise des profs restants pour que les élèves puissent avoir les cours

5)° Pronote Notifications pas actives alors que demander sur pc tres bel outil dommage que encore trop peu de profs l'utilisent

6)° système de carte pour la cantine avancement du projet

7)° projet manga + sophrologie du CA juillet 2018

8)° projet bus circulation + emplacement

9)° Service civique pour du personnel supplémentaire

10)° Cross : De l'idée de Mr Froeschel est né une envie de l'APEI de récompense pour les costumes

11)° Projet de l'apprentissage positif ou apprendre autrement

Monsieur le Principal propose que certaines questions diverses puissent être reportées au Conseil d'Administration du 26 Novembre si le CA devait durer trop longtemps.

Pas de question

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 22

- Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Monsieur le Principal soumet aux membres la proposition de Règlement intérieur du Conseil d'Administration (qui date de 2008 mais n'avait pas été soumise visuellement depuis)

- Article 1** Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du chef d'établissement. Il peut se réunir exceptionnellement, à la demande de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour précis.
- Article 2** Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations, le projet d'ordre du jour, les documents préparatoires dix jours à l'avance. En cas d'empêchement, le titulaire transmettra sa convocation et les documents annexes à son suppléant. Toutes questions ne figurant pas au projet initial doivent être portées à la connaissance du chef d'établissement au moins 3 jours ouvrés avant la date de la réunion.
- Article 3** L'ordre du jour, établi par le chef d'établissement, est adopté en début de séance. Toutes questions relatives aux domaines définis à l'article 2 du décret 85-924 doivent avoir fait l'objet d'une instruction préalable en commission permanente.
- Article 4** Le secrétariat de séance est tenu, à tour de rôle, par un membre du conseil appartenant à chacun des collèges (administration, parents, personnels).
Le secrétaire de séance est chargé de prendre des notes pendant le déroulement des séances plénières.
Le procès-verbal est rédigé sous la responsabilité du chef d'établissement.
Le secrétaire vérifie, à partir de ses notes, que le PV retrace bien la teneur générale des échanges de vue, les délibérations, les avis émis et les résultats des votes. La retranscription des interventions est catégorielle et non nominative.
- Article 5** Le procès-verbal est envoyé à chaque membre, il est adopté au début de la séance suivante. Les éventuelles rectifications ou modifications sont inscrites dans le procès-verbal suivant.
- Article 6** Les membres du conseil d'administration sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes et aux cas individuels.
- Article 7** Pour des questions de procédure, les votes ont lieu à main levée, mais le vote à bulletin secret est de droit et sera mis en place à la demande d'un des membres du conseil. En cas de partage des voix, la décision revient au Président du conseil d'administration.
- Article 8** Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques. Le chef d'établissement, peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraît utile (médecin, conseiller psychologue...)
- Article 9** Durée : Dans la mesure du possible, le président limitera l'ordre du jour afin que le conseil ne dure pas plus de 3 h00.

Monsieur le Principal met la proposition de RI du CA aux voix

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 22 CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0 POUR : 22
--

Le chef d'établissement ayant indiqué qu'il adresse le PV du CA à tous les personnels par courriel, demande d'un parent qu'il soit également adressé à tous les membres suppléants. Demande acceptée.

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément au règlement intérieur du CA, c'est au tour des représentants des personnels enseignants et d'éducation d'assurer le secrétariat de séance.

Monsieur Pastoureau est désigné secrétaire de séance.

- Adoption du Procès-verbal du CA du 2 juillet 2018

Pas de question, le PV est adopté par

RESULTAT DU VOTE :
VOTANTS : 22 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 POUR : 19

- Installation du nouveau CA et des instances

Monsieur le Principal rappelle que le décret du 24 octobre 2014 a modifié sa composition : le nombre de représentants de la collectivité de rattachement (CD33) est passé de 1 à 2, au détriment de la commune-siège de l'établissement qui a perdu un siège et qui n'en compte plus qu'1 désormais.

Il ajoute que le CA reste dans l'attente, depuis septembre 2015, de la désignation par le conseil départemental de la personnalité qualifiée le concernant depuis la démission de la précédente en juin 2015.

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE 2018-2019

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Administration	M. Froeschel Guillaume	
	M. Grosselin Rudy	
	Mme Llatas-Sabatier Maria	
	M. Eroles ou Mme Maupilé	
Personnels enseignants	M. Deligey	Mme Madior
	M. Pastoureau	Mme Segonzac
	M. Baret	Mme Godfroy
Personnels administratifs, sociaux, techniques et agents	Mme Bellocq Geneviève	Mme Azévédo Fatima
Parents	Mme Fournier	M. Junjaud
	Mme Harding	Mme Rouffarte
	Mme Quéré	M. Lacroix
Elèves	Mle Zuppari	

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE 2018-2019

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Administration	M. Froeschel Guillaume	
	M. Grosselin Rudy	
	Mme Llatas-Sabatier Maria	
	CPE	
Personnels enseignants et d'éducation	M. Pastoureau	Mme Madior
	M. Grébaut	Mme Hirigoyenberry
	Mme Poupard	Mme Pinto
	M. Deligey	Mme Bussac
Personnels administratifs, sociaux, techniques et agents	Mme Zelski Sonia	Mme Journet Danielle
Parents	Mme Rouffarte	
	Mme Harding	Mme Prats-Soler
	M. Perlmutter	Mme Charpentier
Elèves	Mlle Francès	
	Mlle Zuppardi	

COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE 2018-2019

Administration	M. Froeschel Guillaume M. Grosselin Rudy CPE
Personnels Personnels enseignants et d'éducation	Professeur Principal de la classe Un autre Professeur de la classe
Autres personnels	Un Agent
Parents	Mme Prats-Soler Mme Brun
Elèves	Un délégué élève de la classe

COMPOSITION DE LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE 2018-2019

Administration	M. Froeschel Guillaume
	M. Grossein Rudy
	Mme Llatas-Sabatier Maria
	CPE
Collectivité de rattachement	
Personnel enseignant	M Deligey
	Mme Groz Dupuch
Personnel non enseignant	Mme Journet Danielle
Parents	M. Lenoir
	Mme Abanses
Elèves	Mle Zuppardi
	Mle Daniel

2/ AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

(info) - AG de l'AS – Projet d'AS

Présentation par la représentante des enseignants d'EPS

Le projet 2018-2019 de l'association sportive du collège Henri Dheurle s'appuie sur le projet d'établissement et en même temps s'inscrit dans le plan national 2016-2020 de développement du sport scolaire, décliné également dans ses versions locales à travers les projet académiques, départementaux et de district.

Il convient de rappeler rapidement quelles sont les fonctions du sport scolaire dans le second

degré : 1/ C'est d'abord **un élément de culture**. Il peut constituer tout autant une découverte

qu'une pratique

confirmée

2/ Il contribue à sa mesure à l'**action publique sur les questions de santé en promouvant une pratique régulière des activités physiques sportives et artistiques**

3/ Il participe d'une **fonction éducative** :

- En favorisant le mieux vivre ensemble, le respect de l'autre et la reconnaissance des différences
- En étant un élément de formation citoyenne

4/ Il représente un élément privilégié pour **lutter contre toutes les formes de discriminations**

Pour contribuer à assurer ces missions L'association sportive du collège pour l'année scolaire 2018-2019 s'appuie sur plusieurs objectifs prioritaires :

1/ **Permettre à un maximum d'élèves d'accéder à des pratiques sportives et à la vie associative**

- 1.1 En proposant une cotisation à un coût de 25 €, accessible au plus grand nombre
- 1.2 Par une offre diversifiée d'activités : Handball, volleyball, badminton, voile, escalade, athlétisme et cross, ski
- 1.3 En ouvrant les activités aux élèves de la classe Ulis
- 1.4 En participant à la journée nationale du sport scolaire
- 1.5 En alternant des activités à visée compétitive (cross, handball, badminton, voile) et des activités de découverte (athlétisme, escalade, volley-ball, ski)

2/ Favoriser la prise de responsabilité des élèves au sein de l'association sportive.

- 2.1 Par l'intégration au comité directeur d'élèves Vice-Président, trésorier adjoint ou simples membres
- 2.2 En développant la formation de jeunes officiels, arbitres, reporters,
- 2.3 En favorisant l'implication des élèves dans l'organisation et la gestion des compétitions

3/ Favoriser le mieux vivre ensemble et le respect de l'autre

- 3.1 Apprendre aux élèves à gérer respectueusement les situations de défaite et victoire
- 3.2 Respecter les locaux et les matériels
- 3.3 Favoriser le principe de solidarité à travers la notion d'équipe ou de rôles centrés sur la sécurité (escalade et voile)

4/ Favoriser les apprentissages, les progrès et la réussite

- 4.1 Par une pratique régulière, assidue et réfléchie
- 4.2 En confrontant l'élève à des situations de dépassement de soi

Ces différents objectifs vont trouver leur concrétisation dans **le programme d'activités prévu pour l'année :**

- Participation à la journée nationale du sport scolaire
- Au minimum, selon les résultats, 4 journées de compétitions pour les activités handball et badminton
- Pérennisation de la section escalade
- Participation aux différents cross et compétitions d'athlétisme (3 journées)
- Participation aux journées de formation jeunes officiel en voile
- Formation à l'interne aux règlements et rôle d'arbitre dans chaque discipline
- Organisation de 2 booms destinées à recueillir des fonds pour assurer un bon fonctionnement de l'association sportive
- Organisation d'un stage de ski à Saint-Lary Soulan du 8 au 12 janvier 2019
- Participation au tournoi de Beach-volley à Cazaux au mois de juin 2019

Un budget de 7250 € est prévu pour assurer la réalisation de ces activités

Un parent intervient pour signaler que la région met à la disposition des établissements scolaires des bus à 1 euro par élève.

Monsieur le principal pense qu'il s'agit d'une disposition qui touche les seuls lycées, les collèges étant une compétence du département.

(info) - Bilan de rentrée

Une rentrée qui s'est déroulée sans difficulté majeure (sauf pour la nomination d'un enseignant en physique pour 4 heures qui a pris 3 semaines).

Effectifs et divisions :

Ils sont conformes à ce qui a été annoncé en juin (8 divisions en 6^{ème}, 7 en 5^{ème} et 4^{ème}, 6 en 3^{ème}). En moyenne,

en 6^{ème}, 26.25 Elèves/division

en 5^{ème}, 27.29

en 4^{ème}, 27

en 3^{ème}, 30

ce qui, sauf en 3^{ème}, demeure des conditions acceptables de fonctionnement.

9 élèves sont actuellement scolarisés et bénéficient du dispositif ULIS, pour des temps plus ou moins longs.

Répartitions élèves...

Rubriques		Classes	Total	3EME	4EME	5EME	6EME
			Nbr (%)	Nbr (%)	Nbr (%)	Nbr (%)	Nbr (%)
Sexe	Garçons		367 (47,7)	74 (41,9)	95 (50,3)	91 (47,6)	107 (51)
	Fillles		402 (52,3)	105 (58,7)	94 (49,7)	100 (52,4)	103 (49)
Année naiss	Non déterminée		1 (0,1)	0	1 (,5)	0	0
	2002		2 (0,3)	1 (,6)	1 (,5)	0	0
	2003		17 (2,2)	15 (8,4)	2 (1,1)	0	0
	2004		174 (22,6)	159 (88,8)	15 (7,9)	0	0
	2005		187 (24,3)	4 (2,2)	165 (87,3)	17 (8,9)	1 (,6)
	2006		189 (24,6)	0	5 (2,6)	170 (89)	14 (6,7)
	2007		198 (25,7)	0	0	4 (2,1)	194 (92,4)
	2008		1 (0,1)	0	0	0	1 (,5)
Major	Gar		0	0	0	0	
Redoublant	Oui		15 (2)	11 (6,1)	2 (1,1)	1 (,5)	1 (,5)
Régime	Extème libre		88 (11,4)	23 (12,8)	30 (15,9)	23 (12)	12 (5,7)
	demi-pensionnaire dans les		509 (66,2)	127 (70,9)	122 (64,6)	120 (62,8)	140 (66,7)
	demi-pensionnaire dans les		172 (22,4)	29 (16,2)	37 (19,6)	48 (25,1)	58 (27,6)

Dans la vie de l'établissement, des modifications importantes liées :

- A la mise en place de l'application Pronote pour la gestion globalisée des résultats scolaires, des absences et des relations entre les membres de la communauté éducative. Le chef d'établissement assume la pleine responsabilité d'une décision non délibérée en CA et non concerté, qui lui paraît aller dans le sens d'une plus grande efficacité de fonctionnement.

Interventions :

Les élèves vont dans le sens d'une meilleure information quant au travail à faire et à leurs résultats, d'une manière aisée.

Interrogations de parents, relayée par certains enseignants, sur la question de la fracture numérique.

- Les élèves ont-ils des accès au sein du collège pour se connecter ?
- Quels sont les élèves qui se connectent le moins ?

Réponses du chef d'établissement :

- Les élèves ont accès à des postes au CDI, bientôt en salle d'étude par redéploiement de postes anciens. Il précise que le CDI est ouvert pratiquement en continu, à l'exception de la récréation du matin
- Ce sont les élèves de 6^{ème}/5^{ème} qui se connectent le moins, car ils sont moins entrés dans la culture numérique. Ce sont eux qui sont également les moins équipés en « téléphones intelligents ».

Autres remarques relatives aux usages numériques et/ou smartphones :

- Les parents cherchent à retarder l'âge de possession d'un portable. Pronote est devenu un alibi pour détenir un téléphone

- Certains élèves rejettent l'idée d'un accès à internet
- Pronote est il plus efficace que les applications devancières ? il permet de regrouper en un seul accès

Monsieur le Principal fait remarquer que la nouveauté principale demeure bien l'accès des élèves à l'application, là où précédemment, ils devaient passer par leurs parents. Par ailleurs, il considère que l'établissement n'utilise pas pleinement le potentiel de Pronote, en particulier sur le volet évaluation des compétences du socle commun.

- Un parent souhaite savoir si les enseignants ont été formés ? Monsieur le principal indique qu'il a assumé quelques formations mais que pour l'essentiel, certains enseignants déjà utilisateurs ont fait de la co-formation. Selon lui, l'appel fonctionne plutôt bien et le remplissage des cahiers de texte est une vraie aide pour les élèves. Il remercie les enseignants pour leur implication et leur capacité à s'adapter.

- Au déplacement des bureaux Vie Scolaire/CPE
- Au flottement lié à la non adéquation Règlement Intérieur/Régime des sorties sur le carnet de correspondance qui a nécessité des ajustements importants dans les pratiques.

18h 43 : arrivée de monsieur LACROIX, parent

Le dispositif « **devoirs faits** » est opérationnel depuis un mois : un premier bilan sera réalisé fin Novembre à l'occasion de la venue de M. Janvier, IA-IPR chargé d'auditer le dispositif .

Remarques :

Enseignants :

- le nom du dispositif peut induire les parents en erreur puisqu'une heure par semaine ne permet certainement pas de faire la totalité des devoirs.
- Il s'agit essentiellement d'un soutien méthodologique

Parents :

- Est-il envisageable de placer sur le créneau méridien des séances ? Réponse : c'est difficile à envisager car ce créneau est très court et les élèves ont des temps d'attente important avant de pouvoir accéder à la ½ pension. Les emplois du temps avaient été pensés pour que les élèves puissent être libérés en fin de journée mais nous avons introduit de nouveaux créneaux dans la journée, sur des temps de permanence.

Quelques élèves bénéficient d'un accompagnement en Français Langue Seconde assuré par Madame Delanne.

Une cellule de veille (CPE, PsyEN, AS, Infirmière, secrétaire élèves, Adjoint, Chef Etablissement) est réunie tous les 15 jours pour faire le point sur les situations particulières, et en particulier tous les aménagements de type PAP, PAI, PPRE. Deux niveaux ont été faits (4^{ème} et 3^{ème}), les deux niveaux restants seront traités avant la fin novembre.

Remarque d'une enseignante : La mise en place des PAP est liée à un dossier à compléter. Où se le procurer ? Monsieur le Principal indique qu'il peut-être trouvé auprès de Mme ZELSKI ou de Mme BOUCHER.

Les évaluations d'entrée en 6^{ème} sont terminées et montrent des résultats globalement satisfaisants. Les résultats vont être diffusés auprès des familles et des écoles d'origine. Il est à regretter que ces résultats ne soient pas plus exploitables par les enseignants.

Dotation informatique par le Conseil Départemental, qui devrait arriver dans les jours qui viennent

Ordinateur fixe (1) (ECONOCOM)	286,00 €	14	4 804,80 €
Ecran 22pouces (ECONOCOM)	100,00 €	15	1 800,00 €
Portable (1) (ECONOCOM)	510,00 €	1	612,00 €
Duplicateur de ports (ECONOCOM)	113,48 €	1	136,18 €
Vidéoprojecteur interactif (PSI)	1 300,00 €	6	9 360,00 €
Classe mobile 16 portables de 15 pouces (ECONOCOM)	9 821,00 €	1	11 785,20 €
Tablette EPS (1) (ECONOCOM)	405,00 €	2	972,00 €

Remarque d'un parent :

Des personnes pourraient être électro sensibles. Il recommande de se rapprocher de l'ANFR pour avoir plus d'informations.

(vote) - Autorisation de signature par le chef d'établissement des conventions, contrats et marchés

M. le Principal rappelle que depuis la suppression par le décret du 26 octobre 2012 de l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique (EPCP), il est recommandé au CA, pour éviter d'être saisi pour chaque commande, d'adopter une autorisation globale pour le chef d'établissement de passer des marchés à l'exception :

- des marchés qui s'inscrivent dans le cadre de l'affectation de ressources spécifiques comme par exemple les crédits globalisés pour l'achat des manuels scolaires (article 421-60 du statut des EPLE) ;

- et en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5000 € HT ou 15000 € HT (pour les travaux et équipements) ;

pour lesquels le chef d'établissement n'est pas tenu de demander l'accord du CA. Au-dessus de ces montants, l'avis du CA est obligatoire.

De la même manière, il convient de donner autorisation de signer des conventions et contrats à incidence financière, dans le respect des conditions réglementaires.

RESULTAT DU VOTE :			
VOTANTS :	23	CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0	POUR :	23

(vote) - Tarifs des voyages : Verdun

élèves	accompagnateurs	
59	4	
	Participation	vote CA
	mairie	
259,00	-15,00	244,00

NATURE de Dépense	DEPENSES			RECETTES			
	montant	nbr	total	Compte	montant	nbre	total
	0,00			familles 7067	244,00	59	14396
	0,00	63	0,00		0,00	0	0
16192*3% assurance MAIF	470,50	1	470,50	budget participants 7443	244,00	4	976
assurance annulation toute cause justifiée et risque attentat inclus dans le prix	0,00	0	0,00				0
hebergement 33,5 €x4 jours 63 plus le chauffeur 64	134,00	64	8576,00			0	0
	0,00	0	0,00	mairie 7444	15,00	63	945
transport	5839,00	1	5839,00				
visites verdun profs	16,50	59	973,50				0

gratuit							
hackenberg profs gratuit	5,00	59	295,00	FSL			0
gouter	163,00	1	163,00	BN			0
			16317,00				16317,00

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 23

Tarifs des voyages : Ski

**14 AU 18
JANVIER 2019**

4 nuits

**voyage ski
2019**

**budg
et 201
9**

eleves	accompagnateurs	total
40	6	46

PRIX MAIRIE	270
E	-15
	255

DESIGNATION DESTINATION des recettes	DEPENSES			RECETTES			
	nombre	montant		ORIGINE des RECETTES	montant	nbre	montant
ULVF			0,00	familles	255,00	40	10120,00
assurance annulation	46,00	GRATUIT			0,00	0	0,00
élèves hébergement et transport	40,00	292,00	11680,00	accompagnateurs pour moitié prise en charge par l'AS	255,00	3	759,00
accompagnateurs: hébergement et transport	6,00	292,00	1752,00				
gratuités 1 pour 10	4,00	292,00	-1168,00	accompagnateurs pour moitié budget de l'établissement	255,00	3	759,00
frais dossier 70	1,00	70,00	70,00		0	0	0,00
divers			86,00	MAIRIE	15	46	690
			12420,00				12420,00

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 23

(vote) - Tarif de remplacement des livres de bibliothèque et manuels scolaires (Perte, dégradation) par les familles

Après discussion, la formulation suivante est retenue.

TARIFS MANUELS ET LIVRES BIBLIOTHEQUE	
Manuels scolaires ou livres perdus, non rendus, dégradés, non identifiables	valeur de remplacement : prix éditeur

Une enseignante souhaite savoir si cette disposition s'applique également aux séries en français, qui ne sont pas enregistrées au CDI ?

Bien évidemment, mais il y a nécessité de procéder à un enregistrement de ces livres, pour identification...

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 23

(vote) - Barème des fonds sociaux

BAREME FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Tarifs appliqués en 2017/2018

QUOTIENT FAMILIAL	% AIDE OCTROYEE pour la restauration	% AIDE OCTROYEE pour voyage
< 150	100%	100%
de 150 à 250 €	80%	60%
250 à 350 €	60%	40%
350 à 450 €	40%	20%
450 à 600 €	20%	15%
<600 €	0	0

aide FSC
complémentaire au fonds
de restauration du
département

50 €

En l'absence des éléments financiers permettant de calculer le quotient, la commission peut octroyer une aide en considérant la situation familiale

Rappel: Modalité de calcul du quotient familial

RESSOURCES MENSUELLES	DEPENSES
salaires APL prestations familiales pension alimentaire	loyer ou accession à la propriété
Q.F. = ressources- dépenses/ personnes au foyer *	
* responsable isolé : 1 part supplémentaire	

proposition tarif unique applicable en 2018/2019

% AIDE OCTROYEE pour la restauration, les voyages, les dépenses d'équipement

< 150	100%
de 150 à 250 €	80%
250 à 350 €	60%
350 à 450 €	40%
450 à 600 €	20%
<600 €	0
aide FSC complémentaire au fonds de restauration du département	50 €

En l'absence des éléments financiers permettant de calculer le quotient, la commission peut octroyer une aide en considérant la situation familiale

Un parent s'interroge sur le niveau très bas des QF.

Madame l'adjointe gestionnaire indique qu'ils ne sont pas alignés sur ceux de la CAF et que, par ailleurs, l'établissement n'a jamais rencontré de difficulté particulière dans la gestion des dossiers.

Une enseignante souhaiterait qu'un reste à charge symbolique soit laissé systématiquement.

Le chef d'établissement indique que ces questions pourront être abordées lors de la préparation budgétaire.

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 23

(vote) - Barème des amortissements

Catégories	Durées
Logiciels	5 ans
Matériels informatiques et de vidéoprojection	5 ans
Matériels et mobiliers	8 ans
Véhicules	10 ans

RESULTAT DU VOTE :

VOTANTS : 23 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 23

Délégation de signature pour l'ordonnateur, pour information du CA

Le Principal,

- ✓ Vu le Code de l'Education, et notamment l'art R 421-13
- ✓ Vu la circulaire n°2005-156 du 30 septembre 2005 ;
- ✓ Vu la lettre du Ministre aux Recteurs DAF A3 n°05-182 du 25 novembre 2005,

Décide

Article 1

Mme LLATAS, gestionnaire du collège HENRI DHEURLE, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du principal du collège, en tant qu'ordonnateur des dépenses et des recettes de cet établissement public local d'enseignement, les actes suivants :

Bons de commande de gestion courante ou d'urgence et en tous les cas hors marchés de travaux ou de fournitures dépassant le seuil de 90 000 euros HT par famille homogène.

Bordereaux de mandats et d'ordres de recettes de gestion courante ou d'urgence, à l'exclusion des bordereaux des menues dépenses avant ordonnancement, qu'elle exécute en qualité de régisseur.

Cette liste est limitative.

Article 2

La présente délégation de signature est valable à compter de l'acquisition du caractère exécutoire, lorsque le principal est empêché, et tant que délégataire et délégant occupent personnellement les fonctions indiquées.

Article 3

Le présent arrêté sera publié par affichage et notifié à l'agent comptable du lycée.

Fait à le.....

Le chef d'établissement,

Demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique, à la demande du chef d'établissement

Monsieur le Principal propose de demander un agrément pour accueillir des jeunes dans le cadre du service civique, afin de participer et mettre en œuvre des actions de prévention pouvant être inclus dans le parcours éducatif de santé de l'élève, à « devoirs faits », des missions dans le cadre du service vie scolaire. Le volontaire aura également une attention particulière concernant la mise en œuvre d'actions et de prévention individuelle et collective au sein de la vie scolaire de l'établissement et pourrait être associé aux démarches d'accompagnement à l'orientation

Cette/ces missions spécifiques pourra(i)ent toucher tous les niveaux scolaires de l'établissement.

Le dispositif est entièrement pris en charge par l'éducation nationale.

Cette démarche est fondée sur le volontariat des jeunes.

QUESTIONS :

- Qui recrute ces jeunes ? Quelle formation ? Quelles perspectives d'emploi
 - C'est l'établissement qui recrute, sur candidatures. Les formations sont à assurer en interne, en fonction des besoins des services. Il n'y a pas de perspective d'emploi car il s'agit d'une démarche volontaire du jeune qui cherche à se constituer une expérience professionnelle.
- Qui va établir les fiches de poste ?
 - M. le Principal propose que des membres volontaires du CA se réunissent pour établir des fiches de poste, qui prennent en compte les besoins de l'établissement que nous n'arrivons pas à couvrir correctement actuellement. Ces fiches pourraient être proposées au prochain CA pour vote
- Quelle est la plus-value pour nos élèves ? pour les services ?
 - Il s'agit pour nous d'accroître le taux d'encadrement, d'offrir des réponses plus diversifiées et plus rapides à des demandes des élèves, des familles et de l'équipe pédagogique
- Peut-on recruter un jeune qui a un casier judiciaire ?
 - non
- Quelle durée pour le contrat ?
 - Elle peut aller de 2 mois à 12 mois, nous travaillons dans l'optique de la rentrée 2019, sur des périodes de 10 mois.

A la demande des représentants des personnels enseignants, soucieux d'interroger leur base, Monsieur le Principal reporte la prise de décision au prochain CA. Une réunion sera organisée autour des besoins et des missions le MARDI 20 NOVEMBRE à 17 h00.

Madame la gestionnaire présente la DBM.

Une discussion s'ensuit autour :

- De l'installation des générateurs d'ozone (descriptif ci-dessous), dont l'intérêt n'est pas remis en cause mais dont l'efficacité doit être vérifiée. La formation des personnels serait assurée. Monsieur le Principal propose qu'un retour d'informations soit fourni pour le prochain CA, mais qu'il nous faut privilégier toute démarche visant à respecter l'environnement et supprimer les produits à risque
- A propos du logiciel ACCESS, destiné à gérer via des cartes les flux d'entrée à la cantine, il est fait remarque de ce que l'application TURBOSELF permet une gestion sans carte. Réponse : même si le conseil départemental devait nous équiper, l'abonnement annuel resterait à notre charge : le rapport service rendu/prix nous paraît trop important.

20 h 12 : Sortie de M. Grosselin : 21 membres

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 21 CONTRE : ABSTENTIONS : 7 POUR : 14

Précisions techniques sur la centrale de nettoyage

Cette technologie transforme l'eau courante en nettoyant assainissant toutes surfaces.

L'appareil, installé sur site, permet de casser les molécule d'eau et de brise la molécule d'oxygène qui la compose pour la transformer en ozone. L'ozone aqueux stabilisé élimine les bactéries, odeurs, moisissures, taches, sur tout type de surfaces avant de se retransformer naturellement en eau et en oxygène. Cette eau ozonée est donc adaptée au nettoyage de tout support résistant à l'eau.

Le système Lotus Pro, composé d'une unité de haute capacité directement branché sur le réseau d'eau courante et sur le réseau électrique. L'ozone aqueux est disponible à la demande pour le remplissage de seaux ou de pulvérisateurs. Le système peut produire jusqu'à 11 litres/minute. Selon le modèle la durée de vie de la solution nettoyante est de 3 à 6 jours, les propriétés désinfectantes de la solution sont quant à elles effectives entre 4 et 24 heures en fonction de la machine choisie.

Garantie 3 ans avec échange standard en cas de panne : 2448 ttc

Respect des utilisateurs et usagers

- Totalement exempt de substances cancérigènes, allergènes, irritantes et bioaccumulables, chlore, COV, parfums.
- Elimine l'exposition aux produits chimiques pour le personnel et les visiteurs.
- Réduction des risques de glissades, chutes et blessures du personnel liées à l'utilisation de produits chimiques (résidus).
- Fiche de données de sécurité vierge, sans pictogramme
- Amélioration du bien-être : environnement de travail sain

Source d'économie

- Suppression des produits chimiques d'entretien quotidien
- Diminution du temps de nettoyage (aucun résidu, pas de rinçage)
- Allongement de la durée de vie des équipements de nettoyage, l'ozone aqueux étant non-corrosif
- Rationalisation : 1 seul produit, 1 seul dosage,

Respect de l'environnement

- Sans empreinte carbone, aucun dégagement gazeux, Stabilisateur recyclable
- L'ozone aqueux stabilisé se retransforme en eau et oxygène et peut être rejeté sans impact négatif sur les rivières et points d'eau

20 h 22 : retour de M. Grosselin.

4/ AFFAIRES RELATIVES A L'ACTION EDUCATRICE :

(info) - Préparation rentrée 2019 – Effectifs prévisionnels (estimation du collège)

	rentrée 2011		rentrée 2012		rentrée 2013		rentrée 2014		rentrée 2015		rentrée 2016		rentrée 2017		rentrée 2018		rentrée 2019	
	CM1	CM2	CM1	CM2	CM1	CM2	CM1	CM2	CM1	CM2	CM1	CM2	CM1	CM2	CM1	CM2	CM1	CM2
BREMONTIER	47	52	40	50	68	69	56	69	60	58	56	63	66	59	63	68	73	67
CAZAUX	36	53	50	33	37	48	43	44	51	47	38	50	53	44	61	55	50	56
GAMBETTA	53	48	48	56	50	53	55	53	58	55	48	56	47	47	37	47	57	40
MIQUELOTS	34	37	43	52	48	44	39	46	52	41	50	47	43	52	42	44	38	43
ST VINCENT			17	26	11	17	8	12	8	12	12	3	25	24				
SECTEUR	170	190	181	191	203	214	201	212	221	201	192	216	209	212	203	214	218	206

EFFECTIFS CONSTATES AU 15/10	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	PREVISIONS COL REVERSE 2018	
										Elevés	Div
CM1	196	208	203	195	221	192	209	203	218		
CM2	220	220	214	211	201	216	202	214	206		
6ème	186	194	198	180	184	179	188	194	211	214	8
5ème	187	182	192	185	185	193	175	194	192	204	7
4ème	216	187	192	191	182	186	195	175	188	186	7
3ème	191	197	183	180	193	180	187	200	180	185	7
TOTAUX	780	760	765	736	744	738	745	763	771	779	29

Nous devrions regagner une division l'an prochain en 3ème

(info) - Agenda 2018-2019 (1^{er} trimestre)

Les réunions parents professeurs 16h-20h :

- Jeudi 29 novembre classes de 5^{ème} ;
- Lundi 3 décembre classes de 3^{ème} ;
- Jeudi 6 décembre classes de 4^{ème} ;
- Mardi 8 janvier classes de 6^{ème} .

Semaine du 3 au 12 décembre 2018 :

- Stage en milieu professionnel des élèves de 3^{ème} ;
- Semaine de la Sécurité Routière avec diverses interventions en partenariat Collège/ Municipalité/ Police pour des actions de prévention et d'information.

Vendredi 7 décembre : Fin du 1^{er} Trimestre et Lundi 10 décembre début du 2^{ème} .

Période des conseils de classe du 1^{er} Trimestre du Lundi 10 décembre au Jeudi 20 décembre ;

Lundi 17 et Mardi 18 décembre Intervention des correspondants scolaires de la Police Nationale dans les classes de 4^{ème} .

Jeudi 10 et vendredi 11 janvier Interventions sur les risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux sur les classes de 6^{ème} et de 4^{ème} .

Du lundi 14 janvier au vendredi 18 janvier Stage de ski des élèves de l'AS.

Vendredi 25 janvier et lundi 28 janvier Epreuves Communes des élèves de 3^{ème} (Brevet Blanc).

Du Mardi 29 janvier au samedi 2 février Voyage pédagogique à Verdun avec les classes de 3A et de 3C.

Questions :

- Des élèves : A propos des réunions parents professeurs, celle des 3^{ème} se déroulera pendant la semaine de stage, certains élèves ne pourront pas y assister. Principal : c'est une erreur d'appréciation de notre part, mais il n'est plus possible d'y remédier.
- Des parents : les familles ont-elles été prévenues ? Principal : par mail et par papier, les dates ont été fixées en concertation avec les enseignants.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

1. Règlement intérieur :

§ Modalités d'entrées et de sorties des élèves du collège en fonction de la couleur du carnet (article 3).

§ PRONOTE (articles 16 et 17)

§ Le numéro de téléphone de la vie scolaire a changé

§ Les sonneries (article 2 de l'avenant du 24/06/2014)

§ Les sanctions (art 14)

Proposition du chef d'établissement : mettre en place une commission de réécriture du RI, pilotée par les CPE, associant tous les membres de la communauté éducative, pour présentation au dernier CA de l'année scolaire 2018-2019

2. Communication vers les parents et les élèves :

§ Projet d'établissement

Proposition du chef d'établissement : travailler plutôt sur l'actualisation des indicateurs du contrat d'objectif 2016/2021 (cf ci-dessous), en lien avec la lettre de mission qui va lui être confiée par le DASEN, et le Conseil d'Administration.

Contrat d'objectifs- Version définitive signée le 6 juin 2017 (acte n° 36)

Ce contrat d'objectifs s'inscrit dans le projet académique et dans le projet d'établissement avec une recherche de cohérence et de complémentarité au service d'une meilleure réussite de l'élève.

Etablissement : Collège Henri Dheurle – LA TESTE DE BUCH

Réseau :

I/ ETAT DES LIEUX

Situation au regard des priorités académiques :

- Surreprésentation des CSP moyennes (2016-2017 : 44,2%, Gironde : 27,8%, France : 26,4%)
- Sous-représentation des CSP favorisées (2016-2017 : 15,7%, Gironde : 27,9%, France : 22,6%)
- Effectif global en légère hausse (+ 20 élèves en 2 ans) qui stabilise la structure et les moyens
- E/S qui augmente encore pendant que celui de l'académie baisse (25,53 contre 23,86 dans l'académie en 2015)
- Stabilité de l'équipe enseignante (taux de demandes de départs des titulaires en 2015 : 15,6 contre 17,6 dans l'académie)
- 1 ULIS créé en 2014 (école inclusive)

Points forts

- Formation civique et citoyenne (ex : formation de tous les élèves au PSC1, le mur des valeurs, ...)
- Ouverture du collège sur son environnement pour le plus grand nombre (partenariats avec les communes proches facilitant l'accès aux saisons culturelles de La Teste et d'Arcachon)
- Développement d'un site internet multifonctionnel à l'usage de l'ensemble de la communauté éducative
- Gestion des flux d'élèves et la poursuite d'études en fin de 3^e vers une 2nde GTP (en nette amélioration)
- Taux d'accès 6^e /3^e supérieur à la valeur attendue (en 2015 : 80 %, valeur ajoutée : + 5)
- Note moyenne à l'écrit du DNB en progrès sur 4 ans de 0,6 point / taux de référence (de - 0,4 à + 0,2)
- Engagement dans plusieurs projets inter-degrés (travail collaboratif entre pairs au cycle 3)

Points faibles

- Taux brut de réussite au DNB régulièrement inférieur au taux attendu (entre -2 et -5%) malgré une hausse de ce taux durant les 5 dernières années (le taux est passé de 76% à 84% en 4 ans), des résultats au contrôle ponctuel équivalents ou supérieurs aux taux de référence, et d'excellents résultats individuels
- Ecart de réussite au DNB entre CSP favorisées et CSP défavorisées
- Devenir des élèves de 3^e : orientation vers le 2nde GT et à l'issue de la 2nde GT (notamment vers la 1^{re} S) et à l'issue de la 2nde PRO (vers le BAC PRO)
- « Effet Bassin » qui peut confiner élèves et familles à l'isolement

II / objectifs – indicateurs – programme d'actions

Améliorer les parcours des élèves pour développer les poursuites d'études plus ambitieuses

OBJECTIF 1 :

AMELIORER LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES. OPTIMISER LEUR PARCOURS D'ORIENTATION :

Indicateur(s) retenu(s)

	2016	2017	2019	2021
Ecart entre taux de réussite global au DNB et taux de réussite des CSP défavorisées	+ 18	+ 16	+ 12	+ 8
Taux de validation du nouveau socle commun indicateur (à partir de 2017)	100 (ancien socle)	90	92	95
Taux d'accès brut de la 3 ^e vers la 2 nd e GT	64	65	68	70

Programme d'actions

- En réduisant prioritairement les effectifs d'élèves devant professeur (constitution de groupes à effectif réduit, notamment en LV et sciences, AP).
- En mobilisant les équipes autour de l'Accompagnement Personnalisé : modalités de répartition des élèves et les pratiques pédagogiques de remédiation (y compris l'accompagnement éducatif qui sera réintroduit en 6^e de 16h à 17h).
- En poursuivant, en 3^e, le recentrage des enseignements sur le DNB et sur les enjeux de l'orientation.
- En généralisant les 6^e à thème (scientifique, technologique, culturelle, artistique, sportive, linguistique, ...).
- En recentrant les actions en 3^e sur l'orientation et le DNB.

Moyens mobilisés

- Autonomie de l'établissement (art. R421-2)
- Dotation supplémentaire (3 h / div)
- Instances :
- Conseil pédagogique
- CESC
- CILSPD (sécurité et prévention délinquance)
- Conseil école-collège
- Autres :
- Site internet
- Association parents d'élèves

Réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et les territoires

OBJECTIF 2 :

REDUIRE LES ECARTS DE REUSSITE ENTRE LES CSP FAVORISEES ET LES CSP DEFAVORISEES

Indicateur(s) retenu(s)				
	2016	2017	2019	2021
Note moyenne au contrôle ponctuel du DNB des CSP défavorisées	11,6	11,6	12	12,5
% élèves se destinant à la voie PRO réalisant au moins 3 mini-stages dans l'année (entreprises ou LP)	60	65	75	Sup à 90
% élèves de 3 ^e dont le stage en entreprise et le rapport qui suit sont conformes au cahier des charges fixé	80	85	90	95
Programme d'actions			Moyens mobilisés	
<ul style="list-style-type: none"> - En mobilisant les équipes autour des élèves de 3^e qui se destinent à la voie professionnelle (en insistant sur la valeur du diplôme et sur l'exigence d'autonomie). - En mobilisant les équipes autour de l'Accompagnement Personnalisé (notamment en 3^e). - En s'appliquant à ramener vers le collège les familles qui ne s'impliquent pas ou qui ont renoncé à le faire (notamment en 3^e). En insistant sur le rapport entre l'orientation et l'ambition des familles. - En utilisant tous les moyens de communication entre le collège et les familles (y compris la correspondance par messagerie électronique). 			<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie de l'établissement (art. R421-2) - Dotation supplémentaire (3 h / div) - Ressources numériques <p><u>Instances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil pédagogique <p><u>Autres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Site internet - Association parents d'élèves - « Café des parents » 	

<p>Développer les compétences professionnelles de tous les personnels</p> <p>OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER LES PERSONNELS, PRINCIPALEMENT LES ENSEIGNANTS, DANS L'ANALYSE DE LEURS PRATIQUES ET DANS LEUR FORMATION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE POUR AMELIORER LES APPRENTISSAGES DES ELEVES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE TOUS (ELEVES, PROFESSEURS ET AUTRES PERSONNELS)</p>
--

Indicateur(s) retenu(s)	2016	2017	2019	2021
Nombre de formateurs dans l'établissement	3	4	6	8
Ratio nombre de journées de stage / nombre d'enseignants	0,5	1	2	2,5
Climat professionnel (échelle de 5 degrés) *	NC	4	4/5	4/5

* 1/ Mauvais 2/ Perfectible 3/ Normal 4/ Bon 5/ Très bon NC : non connu

<p>Programme d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - En identifiant les besoins concrets en formation individuelle et collective. - En mobilisant les ressources internes sur la base du volontariat. - En mobilisant les équipes autour du métier : réflexion pédagogique et pratiques professionnelles (enjeux, difficultés, risques, ...). - En mobilisant l'encadrement sur les questions relatives aux conditions et à l'environnement de travail de tous (élèves et professeurs) pour favoriser les apprentissages des élèves. 	<p>Moyens mobilisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources internes - Groupe de réflexion sur le métier et les pratiques professionnelles - CHSCT (volet conditions de travail) - Budget de l'établissement (actions de formations internes) <p><u>Instances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil pédagogique
--	--

III / DUREE - MODALITES D'EVALUATION

Ce contrat est pluriannuel. Il est échu au 30 juin 2021.

L'autorité académique et l'établissement sont signataires du présent contrat, dans le respect de leurs prérogatives et compétences, au service des élèves.

Fait à La Teste de Buch, le 6 juin 2017

Le Directeur Académique,

Le chef d'établissement,

Déroulement des élections des parents d'élèves au CA 2108/2019.

Il est demandé de tirer les enseignements des dysfonctionnements rencontrés dans la procédure des élections 2018/2019 :

- Irrégularités dans le dépôt des liste (date, signatures)
- Peu de visibilité dans l'affichage des listes ; le lieu d'affichage des listes ne permet pas la consultation aisée par les parents et la consultation est impossible en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.

Monsieur le Principal acte ses dysfonctionnements et se félicite qu'in fine, les représentants des parents aient agi en bonne intelligence. Nous aurons à retravailler collectivement la communication institutionnelle

Conseil de classe

- homogénéité dans la façon d'instruire les conseils de classes afin que l'on pratique tous le même modèle pas comme chacun le sens
- Horaires de 16h inadapté à l'emploi du temps (cf 5B : Heures qui sautent aussi bien des élèves que de prof principale)
- Retirer l'article 14 du règlement intérieur cela ne fait pas partie des prérogatives d'un conseil de classe mais du conseil de discipline
- distribuer des avertissements a tout va est inefficace cf 6C de l'année dernière et le principe contradictoire n'est pas respecter.
- Manque dans le règlement intérieur les modalités du conseil de classe
- Attributions des mesures positives : A combien de voix pour ou contre si il a une proposition et si il y

- en a pas à combien cela peut être validé ?
- Délégation du chef d'établissement au cpe = double casquette donc pas très neutre
Demande à chaque conseil la présence soit du principal soit de son adjoint obligatoirement
 - Déroulement des conseils de classe : Quels sont les documents papier que les parents pourront conserver ? Serait-il possible de revoir les horaires des conseils de classes en dehors des heures de cours (suppression des conseils de 16h00) et propices aux disponibilités des parents. Il est bon rappeler que les parents sont bénévoles.

Éléments de réponse livrés par le chef d'établissement (d'après www.service-public.fr) :

Le conseil de classe est chargé du suivi des élèves et des questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Composé de membres du personnel de l'établissement, de délégués d'élèves et de parents d'élèves, il se réunit au moins 3 fois par an. Il formule des propositions concernant l'orientation et l'accompagnement des élèves et en informe les parents.

Le conseil de classe est composé :

- du chef d'établissement qui le préside,
- des professeurs de la classe,
- des 2 délégués des élèves,
- des 2 délégués de parents d'élèves,
- du conseiller principal d'éducation (CPE),
- du conseiller d'orientation-psychologue,
- et quand c'est utile pour le cas personnel d'un élève du médecin scolaire, de l'assistant social ou de l'infirmier.

Cas général

Le conseil de classe se réunit au moins 3 fois dans l'année, à l'initiative du chef d'établissement.

Tous les membres du conseil y sont conviés. Les convocations ne sont pas soumises à une procédure spécifique, et ne sont pas nécessairement nominatives.

Le professeur principal ou un représentant de l'équipe pédagogique présente d'abord un bilan général de la classe et les observations sur les conseils en orientation formulés par l'équipe éducative.

Le CPE fait le point sur la situation relative à l'absentéisme ou à la vie scolaire.

Les délégués des parents d'élèves et les délégués de classe interviennent sur tous les aspects de la vie de la classe et les questions d'ordre pédagogique.

Ensuite, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève (résultats et appréciations des professeurs pour toutes les matières, besoin d'accompagnement etc.).

Les délégués notent toutes les informations concernant chaque élève. Ils peuvent intervenir au soutien d'un élève.

Les délégués de classe et les délégués des parents d'élèves restent dans la salle lorsque l'on évoque leur scolarité ou celle de leur enfant.

À noter :

à partir de la classe de 4^e, l'élève peut être convié à participer à la présentation de sa situation lors du conseil de classe.

Le conseil de classe se met d'accord sur une appréciation générale sera inscrite sur le bulletin trimestriel. Il peut décerner une mention inscrite au règlement intérieur (par exemple : encouragements, félicitations) ou une mise en garde (de travail ou de comportement).

Le conseil de classe est une instance pédagogique. Ce n'est pas une instance disciplinaire. Il ne peut donc pas prononcer de sanction.

Le conseil de classe fait des propositions d'orientation en 3e au collège et au lycée (général, technologique ou professionnel) pour préparer l'orientation d'après bac.

Le redoublement ne peut être qu'exceptionnel, lorsqu'un dispositif d'accompagnement pédagogique n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève. La mise en œuvre d'une décision de redoublement s'accompagne d'un accompagnement pédagogique spécifique est mis en place (à travers un programme personnalisé de réussite éducative par exemple).

Les représentants des parents d'élèves reçoivent les mêmes documents que les autres membres du conseil de classe pendant celui-ci.

Chaque représentant des parents d'élèves doit pouvoir faire un compte rendu du conseil de classe où il siège.

Il doit cependant respecter le principe de confidentialité. Ainsi, le compte rendu ne peut pas évoquer les cas individuels ni nommer les élèves.

Les conditions de diffusion de ces comptes-rendus sont définies en concertation entre le chef d'établissement et les associations de parents d'élèves.

Questions des parents :

- fixer le début des conseils à 16 heures sans concertation préalable est contraire aux règles en usage. Monsieur le principal indique que compte-tenu des contraintes calendaires, pour ce trimestre, il n'est pas possible d'apporter des modifications. Nous tiendrons compte de ces demandes pour la suite de l'année
- il peut y avoir une différence de traitement des situations d'élèves selon les conseils. Réponse : une rencontre est programmée pour caler les démarches entre présidents de conseil et avec les professeurs principaux la semaine prochaine et avoir une règle commune à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, hors questions diverses reportées, la séance est levée à 21 heures 15.

Questions diverses non traitées

- Réunion pour l'année des 3^{ème} (contrôles continus, DNB, stage, orientation...)
- Présentation du nouveau proviseur aux élèves
- Projets éducatifs : sorties, voyages scolaires, échanges...
- Sanitaires ; problèmes d'hygiène récurrents : Absence de papier hygiénique (distributeurs vides), le fait de passer à la vie scolaire pour avoir du « PQ » n'est pas satisfaisant ! Absence de dispositif de séchage des mains - Entretien de ces espaces
- Pause méridienne : certains élèves voudraient s'avancer dans leurs devoirs : Ils ne disposent pas de lieu ; les salles d'étude sont fermées. Le CDI ??? Manque de personnel (au réfectoire lors du repas, à 11h pendant la pause des surveillants, pour ouvrir une salle d'étude...)
- Opérations de prévention auprès des élèves et éventuellement des parents (addictions,...)
- Projet TDAH
93 élèves recensés + de 10% des élèves 15 sont dispatchés dans les classes. Combien bénéficient d'une réelle prise en charge pap et avs. Quels moyens peut-on mettre en place pour tous ceux qui n'en bénéficient pas.
créer 1 ou 2 classes Ulis pour les pathologies Lourdes et laisser les autres élèves dispatchés car c'est bénéfiques = Budget alloué par le ministère 2019
Formation peu onéreuse pour l'ensemble des enseignants afin de mieux appréhender ces élèves comment les gérer et les intégrer efficacement (asso)
Clé usb
Photocopie = budget établissement
La prof référente faisant les copies ?
Proposition de l'APEI de faire une tournante au niveau de notre asso pour aider
- Poids des cartables
Livres numériques banalisés
Achat des casiers dans la globalité ou pour commencer un petit nombre. Emplacement à la place des énormes casiers et en face à la place des bancs qui sont dangereux
Demande de pouvoir faire un devis indépendant par un métallier du cout dans sa globalité
Plusieurs solutions pour le cout ont été pensées par l'asso APEI (cagnotte participative / x prix a la rentrée et à la sortie rendre la moitié ...)
- Concertation/cohérence des profs pour équilibrer les devoirs sur les classes à options (cf classe théâtre)+ sur les départs en voyage la prise des profs restants pour que les élèves puissent avoir les cours
- Pronote Notifications pas actives alors que demander sur pc tres bel outil dommage que encore trop peu de profs l'utilisent
- projet manga + sophrologie du CA juillet 2018
- projet bus circulation + emplacement
- Cross : De l'idée de Mr Froeschel est né une envie de l'APEI de récompense pour les costumes
- Projet de l'apprentissage positif ou apprendre autrement